

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 104
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE



PROGRAMME 104
Intégration et accès à la nationalité française

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Eric JALON

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » porte les politiques publiques d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France dont les bénéficiaires de la protection internationale, celle du dispositif national d'hébergement des réfugiés ainsi que celle de l'accès à la nationalité française.

Le comité interministériel à l'intégration (C2I), réuni le 5 juin 2018, a décidé d'amplifier l'effort d'intégration pour permettre aux primo-arrivants, y compris les bénéficiaires d'une protection internationale, d'accéder plus rapidement à l'autonomie dans le respect des principes et valeurs de la République française. Le comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019 a renforcé le volet emploi de cette politique en faisant figurer parmi les 20 mesures de son plan d'action, des décisions relatives d'une part, à une meilleure valorisation des diplômes, des qualifications et des acquis de l'expérience des étrangers primo-arrivants et, d'autre part, à une augmentation de la participation des femmes primo-arrivantes au marché de l'emploi. Cette politique ambitieuse s'est traduite par une augmentation sensible des moyens budgétaires depuis 2019

La politique d'intégration

La politique d'intégration constitue un volet essentiel de la politique migratoire de la France et un enjeu de cohésion sociale. Elle s'adresse à l'ensemble des étrangers primo-arrivants, c'est-à-dire aux étrangers issus de pays extérieurs à l'Union européenne dotés depuis moins de cinq ans d'un premier titre de séjour et désireux de s'installer durablement en France, qu'ils soient ou non bénéficiaires d'une protection internationale.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

Les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration dont la première étape est concrétisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Le nombre de signataires du CIR s'est élevé à 110 080 en 2022 en légère augmentation par rapport à 2021 (+1,1 %).

La signature du CIR implique le suivi d'une formation civique pour s'approprier les principes et valeurs de la République ainsi que le fonctionnement de la société française et d'une formation linguistique prescrite uniquement aux étrangers primo-arrivants dont la maîtrise du français est inférieure au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En 2022, 46,5 % des signataires du CIR ne possédaient pas le niveau A1 du CECRL en langue française et ont donc bénéficié d'une formation linguistique, pouvant aller jusqu'à 600 heures.

Au-delà du CIR, l'étranger qui le souhaite peut poursuivre son parcours d'apprentissage du français en suivant les formations linguistiques (100 heures) proposées par l'OFII pour atteindre le niveau A2 du CECRL. Ce niveau est l'une des conditions de délivrance de la carte de résident et permet à la France de se rapprocher des standards européens et de favoriser l'autonomie des étrangers, notamment par l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'étranger peut ensuite bénéficier gratuitement d'une formation linguistique de niveau B1 de 100 heures organisée également par l'OFII.

Dans la continuité des mesures décidées le 5 juin 2018 par le C2I, de nouvelles mesures ont conforté l'ambition de cette politique de l'intégration :

- L'objectif d'amélioration de la qualité des formations délivrées s'est traduit par la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2022, des nouveaux marchés de formations civique et linguistique du CIR pour la période 2022-2024 permettant un recrutement de formateurs et d'interprètes plus qualifiés, la possibilité de recourir à des dispositifs de formation à distance (FAD) pour un public volontaire et spécifique, le recentrage de la quatrième journée de formation civique sur l'emploi, la professionnalisation de l'évaluation linguistique écrite et orale à l'entrée du parcours de formation en la faisant réaliser par un prestataire et en l'étendant à l'ensemble de l'échelle du CERCL, une meilleure attractivité de la certification linguistique et une augmentation des sanctions financières susceptibles d'être appliquées aux organismes de formation pour retard dans les délais ou mauvaise exécution. De plus, afin de concrétiser l'engagement des étrangers primo-arrivants à respecter les valeurs de la République, un nouveau document intitulé « Acte d'engagement à respecter les valeurs de la République française » est présenté et remis aux signataires de CIR lors de la troisième journée de la formation civique. Depuis le 12 mai 2022, cet acte d'engagement constitue un document obligatoire qui doit être présenté par les étrangers titulaires d'une carte de séjour temporaire afin d'obtenir en préfecture une carte de séjour pluriannuelle (à l'exception des réfugiés, titulaires d'emblée d'une carte de résident et des protégés subsidiaires, titulaires d'emblée d'une carte de séjour pluriannuelle de quatre ans) ;
- La priorité de l'accès à l'emploi des étrangers primo-arrivants se traduit par une meilleure articulation des acteurs avec la déclinaison départementale de l'accord-cadre signé le 1^{er} mars 2021 entre l'État, l'OFII et le service public de l'emploi (SPE). Cet accord-cadre vise à favoriser les parcours d'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants par des échanges de données renforcés entre l'OFII et le SPE et une meilleure prise en compte des caractéristiques des signataires du CIR. Dans ce cadre, les acteurs du SPE sont mobilisés dans le parcours d'intégration républicaine, les organismes de formation civique sont formés et outillés par Pôle emploi et des actions d'« aller-vers » ont été déployées pour favoriser l'inscription à Pôle emploi des signataires du CIR. Par ailleurs, les enjeux de reconnaissances des qualifications et des compétences et d'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les étrangers primo-arrivants, soulignés par le rapport inter-inspections (IGA, IGESR, IGAS) du 23 avril 2021, ont fait l'objet de développements partenariaux avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (dispositifs « VAE sans frontières » et « Expériences sans frontières ») et celui du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (programme « 1000 VAE ») ;
- La poursuite du développement du dispositif conjoint avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE), celui de l'implication de la société civile (à travers notamment des programmes de mentorat et de parrainage tel « Volont'R », déclinaison du programme de service civique à destination des jeunes étrangers) ainsi que la mobilisation des collectivités territoriales en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants. À cet égard, les dispositifs respectifs de la DGEF et de la DIAIR en matière de partenariats avec les collectivités territoriales ont été fusionnés en 2022 en un instrument unique, les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI), afin d'en améliorer la lisibilité auprès des élus locaux et de les ouvrir à l'ensemble du public des étrangers primo-arrivants ;
- Les dispositifs de la politique d'intégration ont été adaptés à la situation des personnes déplacées d'Ukraine, bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) : ces derniers peuvent ainsi accéder à l'offre territoriale en matière d'apprentissage du français (ateliers sociolinguistiques, ateliers OEPRE, offre OFII adaptée) ainsi qu'aux différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle.

Le programme 104 soutient également les dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) qui assure le pilotage « métier » des 41 plateformes départementales et interdépartementales d'instruction des demandes d'accès à la nationalité.

Enfin, les crédits du programme 104 participent à la mise en œuvre du plan de transformation des foyers de travailleurs migrants (FTM) en résidences sociales piloté par le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Cette participation se traduit, sur la base d'un appel à projets national, par une contribution au financement de surcoûts liés à la réalisation de travaux de rénovation de foyers et à leur transformation en résidences sociales, de l'ingénierie sociale d'accompagnement de résidents immigrés, notamment de résidents âgés, de l'équipement en mobilier et de versement de l'aide transitoire au logement (ATL).

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INTEGRATION DES RÉFUGIÉS

En 2022, 56 179 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire contre 54 384 en 2021. Ce niveau témoigne du maintien à un haut niveau des capacités décisionnelles de l'OFPRA et de la CNDA.

Dans ce contexte, les centres provisoires d'hébergement (CPH), qui prennent en charge des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) durant les premiers mois qui suivent l'obtention de leur statut, constituent un outil majeur pour héberger, accompagner et favoriser l'intégration des réfugiés les plus vulnérables. En 2022, le programme 104 a financé 8 710 places de CPH. Le plan de relance a permis de financer 1 208 places supplémentaires, dans le cadre du programme 363, portant le parc de CPH à 9 918 places.

En parallèle, plusieurs dispositifs sont déployés pour accompagner les bénéficiaires de la protection internationale. En 2022, près de 31 M€ ont été consacrés à des actions spécifiques d'accueil et d'accompagnement. Ces moyens ont permis de poursuivre le déploiement des mesures de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentée lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018. Les dispositifs financés ont particulièrement concerné l'accès à l'hébergement et au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi. A titre d'exemple, le programme « hébergement, orientation et parcours vers l'emploi » (HOPE) a permis à 941 BPI de moins de 25 ans (en augmentation de 30 % par rapport à l'année 2021) de bénéficier d'un accompagnement global d'une durée de huit mois.

Le déploiement du programme d'Accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) a débuté à la fin de l'année 2022 dans 26 premiers départements métropolitains. Conçu et piloté par la direction générale des étrangers en France (DGEF) en lien avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), AGIR est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. Dans chaque département, un guichet unique propose un accompagnement vers le logement et l'emploi à tous les BPI le nécessitant et pendant 24 mois maximum. Il permet de faciliter l'accès des BPI à leurs droits (droit au séjour, accès à la santé, notamment mentale, soutien à la parentalité, prestations sociales et familiales, bancarisation, ...), de les accompagner vers un logement adapté à leur situation personnelle et familiale ainsi que vers l'emploi et la formation. L'opérateur départemental est par ailleurs chargé d'appuyer l'État local dans la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'intégration des réfugiés.

Cette politique, concertée et travaillée en étroite collaboration avec le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), a été confortée par des actions engagées depuis 2018 et poursuivies en 2022 :

- au titre du pilotage, la formalisation d'engagements des collectivités territoriales en faveur de l'intégration des réfugiés et la contractualisation avec les métropoles volontaires, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié ;
- un parcours d'intégration renforcé avec la rénovation du contrat d'intégration républicaine ;
- l'amélioration de la maîtrise de la langue française, de l'accès à la formation et à l'emploi ;
- une garantie d'accès au logement par captation des logements à hauteur des enjeux, en s'appuyant sur le « pôle migrants » de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ;
- l'amélioration de l'accès aux soins avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale ;
- la recherche d'une amélioration continue de l'accès aux droits des personnes réfugiées ;
- le développement des liens entre les réfugiés et la France à travers la mobilisation des jeunes, le développement du service civique pour les réfugiés, l'accès au sport et à la culture et la mise en place d'une plate-forme numérique d'échange entre le monde académique, les acteurs de terrain et les réfugiés.

Par ailleurs, la DIAIR porte le volet national de l'initiative Marianne, initiative présidentielle en faveur des défenseurs des droits humains. Elle gère ainsi l'accueil en France pour une durée de 6 mois des lauréats et leur propose, en lien avec des opérateurs, un hébergement et un programme de formation pour enrichir leur combat.

Dans le cadre de la crise ukrainienne, la DIAIR a également développé le portail numérique « Pour l'Ukraine », plateforme d'information à destination de la société civile pour connaître les moyens de s'engager, ainsi qu'à destination des BPT pour leur expliquer les droits attachés à la protection accordée.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine)

INDICATEUR 1.2 : Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR

INDICATEUR 1.3 : Taux de sortie positive en emploi ou en formation des bénéficiaires de la protection internationale

OBJECTIF 2 : Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers****INDICATEUR mission****1.1 – Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'atteinte du niveau A1	%	73,8	76,4	76	67,1	80
Taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités	%	90	73,9	80	63,9	85

Commentaires techniquesSource des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

- $[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR)} \text{ ayant atteint en année N le niveau A1 à l'issue de la formation prescrite}) / (\text{Nombre de signataires de CIR ayant terminé en année N leur formation linguistique prescrite})] * 100$

- $[(\text{Nombre de prestataires de formation linguistiques ayant obtenu 15/20 lors des audits soit des critères du cahier des charges respectées à 75\%}) / (\text{Nombre total de prestataires de formation linguistiques audités})] * 100$

Modalité d'interprétation :

L'indicateur « taux d'atteinte du niveau A1 » rend compte du pourcentage de personnes qui, ayant terminé leur formation, ont atteint ce niveau. L'interprétation du résultat doit être rapporté au poids des différents parcours linguistiques effectués, le taux d'atteinte du niveau A1 décroissant avec le nombre d'heures prescrites. 50,8 % des signataires de CIR à qui une formation linguistique a été prescrite ont été orientés vers les parcours les plus longs, de 400 à 600 heures.

L'indicateur « taux de conformité » pourrait évoluer en fonction du nombre de prestataires audités.

INDICATEUR**1.2 – Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR	%	46,7	46,1	56	37,5	75

Commentaires techniquesSource des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

$[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR)} \text{ non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi qui se sont inscrits lors de la durée du CIR à Pôle emploi ou à la mission locale}) / (\text{Nombre de signataires du CIR non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi ayant eu leur entretien de fin de CIR})] * 100$

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Objectifs et indicateurs de performance

Compte tenu des données disponibles dans le système d'information de l'opérateur source de la donnée, la base de calcul est restreinte : ne sont comptabilisées que les personnes sans emploi lors de l'entretien initial d'accueil, ayant exprimé à cette occasion le souhait d'être orienté vers le service public de l'emploi et déclarant s'être effectivement inscrits auprès de l'opérateur du service public de l'emploi concerné lors de l'entretien de bilan de fin de CIR.

INDICATEUR**1.3 – Taux de sortie positive en emploi ou en formation des bénéficiaires de la protection internationale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de sortie positive en emploi ou en formation des bénéficiaires de la protection internationale	%	Non déterminé	Non déterminé	50	48	60

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 1.1**

Le taux d'atteinte du niveau A1 des bénéficiaires d'une formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR a régressé en 2022 sous l'effet de plusieurs facteurs qui se sont combinés. La mise en place du marché de positionnement linguistique a d'une part nécessité un temps d'appropriation par les prestataires, notamment pour la prise en main des nouvelles grilles d'évaluation initiale distinguant les publics scolarisés et peu/pas scolarisés dans les orientations. Elles ont pu générer des orientations vers des parcours plus courts (100 ou 200 heures) pour des publics qui déclaraient un niveau d'études suffisant alors qu'ils auraient auparavant été orientés vers des parcours de 400 heures, et impacté leur réussite en fin de parcours. D'autre part, les orientations vers des parcours de 600 heures ont été plus importantes en 2022 (20 % des prescriptions, contre 12 % en 2021), ce qui induit des effets sur le taux d'atteinte puisque la réussite en sortie de ces parcours y est plus faible. Ainsi, le taux d'atteinte du niveau A1 varie en fonction des parcours prescrits : 42 % pour les parcours de 600 h, 62 % pour les parcours de 400 h, 74 % pour les parcours de 200 h et 80 % pour ceux de 100 h. Il est enfin à noter que le taux d'atteinte n'a cessé de progresser au cours de l'année (de 60,1 % au premier trimestre à 70,4 % au dernier), témoignant d'une meilleure appropriation des supports et leur adéquation avec les besoins du public.

Concernant le taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités, il est à noter que l'année 2022 a constitué une année de mise en place des nouveaux marchés, avec de nouveaux prestataires et donc des ajustements nécessaires pour assurer la conformité des prestations délivrées. Ainsi, le taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation a baissé au cours de cette année mais devrait néanmoins de nouveau augmenter en 2023, année de pleine réalisation du marché. Le niveau d'activité sur les audits a néanmoins été soutenu puisque l'objectif fixé de 260 audits sur le CIR a été rempli (contre 222 audits en 2021 et 52 en 2020).

INDICATEUR 1.2

Concernant la part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR, qui a baissé y compris par rapport à l'an dernier et se situe toujours largement en deçà de la cible, les travaux relatifs aux échanges de données automatisées entre l'OFII et Pôle emploi se sont poursuivis en 2022, avec comme objectif l'amélioration de l'effectivité de l'orientation vers le service public de l'emploi (SPE).

Néanmoins, l'inscription du signataire du CIR auprès du SPE relève avant tout d'une décision individuelle de celui-ci.

INDICATEUR 1.3

Le taux de sortie positive en emploi ou en formation des bénéficiaires de la protection internationale est un nouvel indicateur. Son résultat procède d'un questionnaire d'évaluation renseigné par les structures menant des actions d'accompagnement vers l'emploi ou d'accompagnement global à destination des bénéficiaires de la protection internationale.

OBJECTIF

2 – Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

INDICATEUR

2.1 – Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai moyen d'instruction des décisions positives	jours	457	381	350	324	320
Délai moyen d'instruction des décisions négatives	jours	185	149	175	127	135

Commentaires techniques

Source des données :

Ministère de l'Intérieur – Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) – Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) – Logiciel PRENAT.

Mode de calcul :

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie de la manière suivante :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de demande de naturalisation selon l'issue du dossier traité.

Dénominateur : nombre total de dossiers traités selon l'issue positive ou négative de la demande.

Le départ officiel du délai est le dépôt du dossier en préfecture attesté par la délivrance d'un récépissé. Sa date limite est la date de décision défavorable du préfet ou favorable du ministre (décret).

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie à partir des délais de traitement de deux types de dossiers : les dossiers des demandeurs ayant plus de 10 ans de résidence qui doivent être traités dans les 12 mois, et les dossiers des demandeurs ayant moins de 10 ans de résidence qui sont à traiter dans les 18 mois (la première catégorie de dossiers représente 60 % du total des dossiers et la seconde 40 %).

Modalités d'interprétation :

Ces indicateurs rendent compte du niveau de performance de la chaîne de traitement des préfectures à l'administration centrale selon la nature de la décision rendue sur la demande de naturalisation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le système d'information de gestion des naturalisations intitulé PRENAT, permet d'évaluer la performance de cette procédure au travers d'indicateurs tel que le délai de traitement des dossiers de naturalisation.

S'agissant des décisions favorables, le délai moyen d'instruction (324 jours) est inférieur à la prévision initiale (350), soit une réduction de 7 %, permise notamment par les efforts de productivité engagés sur l'ensemble de la chaîne d'instruction.

Pour les décisions défavorables, le délai a été ramené à 127 jours (149 en 2021), pour une cible fixée à 175 jours. Ces décisions sont prises directement par les plateformes, ce qui permet d'atteindre un délai de traitement inférieur à celui des décisions favorables dont la chaîne de traitement implique également l'administration centrale, le service central de l'état civil puis la publication du décret au Journal Officiel.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 094 677 230 674 152		11 000 000 10 449 998	255 094 677 241 124 150	263 681 177
12 – Intégration des étrangers primo-arrivants	3 000 000 13 898 199		76 486 070 79 135 471	79 486 070 93 033 670	96 407 874
14 – Accès à la nationalité française	992 022 1 339 557	30 171		992 022 1 369 727	992 022
15 – Accompagnement des réfugiés			93 211 756 139 274 362	93 211 756 138 972 029	119 699 350
16 – Accompagnement des foyers de travailleurs migrants	-302 333		8 138 000 7 731 100	8 138 000 7 731 100	8 138 000
Total des AE prévues en LFI	248 086 699	0	188 835 826	436 922 525	488 918 423
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+52 680 050 (hors titre 2)		+52 680 050	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 009 248 (hors titre 2)		+6 009 248	
Total des AE ouvertes		495 611 823 (hors titre 2)		495 611 823	
Total des AE consommées	245 609 575	30 171	236 590 931	482 230 677	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 094 677 230 675 452		11 000 000 10 450 000	255 094 677 241 125 452	263 681 177
12 – Intégration des étrangers primo-arrivants	3 000 000 9 757 376		76 486 070 79 314 855	79 486 070 89 072 230	96 407 874
14 – Accès à la nationalité française	1 053 353 1 344 287	44 605		1 053 353 1 388 891	1 053 353
15 – Accompagnement des réfugiés			93 211 756 139 068 406	93 211 756 138 931 858	119 699 350
16 – Accompagnement des foyers de travailleurs migrants	-136 548		8 138 000 7 731 100	8 138 000 7 731 100	8 138 000
Total des CP prévus en LFI	248 148 030	0	188 835 826	436 983 856	488 979 754
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+52 680 050 (hors titre 2)		+52 680 050	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+7 583 844 (hors titre 2)		+7 583 844	
Total des CP ouverts		497 247 750 (hors titre 2)		497 247 750	
Total des CP consommés	241 640 566	44 605	236 564 360	478 249 531	

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 071 730 222 792 651		11 000 000 11 043 965	249 071 730	257 665 695 233 836 616
12 – Intégration des étrangers primo-arrivants	3 000 000 1 506 729		55 003 001 58 757 250	58 003 001	64 397 562 60 263 978
14 – Accès à la nationalité française	992 022 1 408 766	109 568		992 022	992 022 1 518 333
15 – Accompagnement des réfugiés			114 694 825 136 204 186	114 694 825	142 766 003 140 054 321
16 – Accompagnement des foyers de travailleurs migrants			8 138 000 7 431 098	8 138 000	8 138 000 7 431 098
Total des AE prévues en LFI	242 063 752	0	188 835 826	430 899 578	473 959 282
Total des AE consommées	229 558 280	109 568	213 436 499		443 104 347

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 071 730 222 791 351		11 000 000 11 043 965	249 071 730	257 665 695 233 835 316
12 – Intégration des étrangers primo-arrivants	3 000 000 1 320 134		55 003 001 58 371 756	58 003 001	64 397 562 59 691 890
14 – Accès à la nationalité française	1 053 353 1 230 992	113 997		1 053 353	1 053 353 1 344 989
15 – Accompagnement des réfugiés			114 694 825 136 173 511	114 694 825	142 766 003 139 949 476
16 – Accompagnement des foyers de travailleurs migrants			8 138 000 7 431 100	8 138 000	8 138 000 7 431 100
Total des CP prévus en LFI	242 125 083	0	188 835 826	430 960 909	474 020 613
Total des CP consommés	229 118 443	113 997	213 020 332		442 252 772

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	229 558 280	248 086 699	245 609 575	229 118 443	248 148 030	241 640 566
Dépenses de fonctionnement autres que	4 043 923	3 992 022	10 317 570	3 604 086	4 053 353	6 348 562

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
celles de personnel						
Subventions pour charges de service public	225 514 357	244 094 677	235 292 005	225 514 357	244 094 677	235 292 005
Titre 5 – Dépenses d'investissement	109 568	0	30 171	113 997	0	44 605
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	109 568	0	30 171	113 997	0	44 605
Titre 6 – Dépenses d'intervention	213 436 499	188 835 826	236 590 931	213 020 332	188 835 826	236 564 360
Transferts aux ménages	10 537 363	11 100 000	19 071 444	10 531 874	11 100 000	19 061 688
Transferts aux entreprises	3 693 586	1 200 000	5 489 395	3 689 069	1 200 000	5 418 015
Transferts aux collectivités territoriales	7 491 021	6 000 000	8 796 521	7 519 243	6 000 000	8 796 523
Transferts aux autres collectivités	191 714 528	170 535 826	203 233 571	191 280 145	170 535 826	203 288 135
Total hors FdC et AdP		436 922 525			436 983 856	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+58 689 298			+60 263 894	
Total*	443 104 347	495 611 823	482 230 677	442 252 772	497 247 750	478 249 531

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	32 246 179	51 995 898	52 680 050	32 246 179	51 995 898	52 680 050
Total	32 246 179	51 995 898	52 680 050	32 246 179	51 995 898	52 680 050

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		37 750		37 750				
03/2022		24 174 664		24 174 664				
05/2022		6 550		6 550				
06/2022		1 051		1 051				
07/2022		16 303		16 303				
08/2022		19 424 056		19 424 056				
09/2022		3 125		3 125				

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2022		8 989 300		8 989 300				
11/2022		3 125		3 125				
12/2022		3 125		3 125				
01/2023		21 000		21 000				
Total		52 680 050		52 680 050				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		8 552 176		8 552 176				
Total		8 552 176		8 552 176				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022				1 577 049				
Total				1 577 049				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						11 109 206		11 109 206
Total						11 109 206		11 109 206

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		9 900 000		9 900 000				
27/06/2022		262 454		262 454				
02/12/2022		1 821 236		1 821 236				
Total		11 983 690		11 983 690				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		15 268 369		15 268 369				
01/12/2022						18 685 781		18 688 234
Total		15 268 369		15 268 369		18 685 781		18 688 234

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		88 484 285		90 061 334		29 794 987		29 797 440

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		255 094 677 241 124 150	263 681 177 241 124 150		255 094 677 241 125 452	263 681 177 241 125 452
12 – Intégration des étrangers primo- arrivants		79 486 070 93 033 670	96 407 874 93 033 670		79 486 070 89 072 230	96 407 874 89 072 230
14 – Accès à la nationalité française		992 022 1 369 727	992 022 1 369 727		1 053 353 1 388 891	1 053 353 1 388 891
15 – Accompagnement des réfugiés		93 211 756 138 972 029	119 699 350 138 972 029		93 211 756 138 931 858	119 699 350 138 931 858
16 – Accompagnement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000 7 731 100	8 138 000 7 731 100		8 138 000 7 731 100	8 138 000 7 731 100
Total des crédits prévus en LFI *	0	436 922 525	436 922 525	0	436 983 856	436 983 856
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+58 689 298	+58 689 298		+60 263 894	+60 263 894
Total des crédits ouverts	0	495 611 823	495 611 823	0	497 247 750	497 247 750
Total des crédits consommés	0	482 230 677	482 230 677	0	478 249 531	478 249 531
Crédits ouverts - crédits consommés		+13 381 146	+13 381 146		+18 998 218	+18 998 218

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	438 660 818	438 660 818	0	438 722 149	438 722 149
Amendements	0	-1 738 293	-1 738 293	0	-1 738 293	-1 738 293
LFI	0	436 922 525	436 922 525	0	436 983 856	436 983 856

L'amendement n° II-907 adopté par l'Assemblée nationale a entraîné une diminution des crédits hors titre 2 du programme 104 (action 11, titre 3) pour un montant de 1 738 293 € en AE et en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La circulaire du Premier ministre en date du 10 mars 2021 vise à renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires par l'accélération de la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines. A cette fin, une simplification de la maquette budgétaire de la mission Immigration, asile et intégration (IAI), à mettre en œuvre dès le PLF 2022, a été proposée.

La consultation lancée auprès des préfets et des DRFIP a permis de faire apparaître que les acteurs territoriaux souhaitent bénéficier d'un système de délégations de crédits allégé, afin de permettre une gestion locale simplifiée de l'intégration des étrangers en France.

Pour y répondre, il a été proposé le repositionnement d'une partie des crédits de l'action 15 relatifs à « l'intégration des réfugiés » vers l'action 12 « actions d'intégration des étrangers primo-arrivants » du programme 104 (soit 21,4 M€ en PLF 2022 : 15,7 M€ au titre des appels à projets pour l'intégration des réfugiés, des programmes d'accompagnement global des réfugiés -Accelair, HOPE, dispositif RELOREF-, du dispositif d'évaluation de la DARES des programmes du PIC sur l'intégration professionnelle des réfugiés d'une part ; 5,8 M€ délégués à la DIAIR pour le financement notamment des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration –CTAI-, du programme volont'R et des actions FAI'R, d'autre part).

L'exercice 2022 a ainsi permis de positionner l'ensemble des crédits d'intégration du programme 104 sur l'action 12 et de la renommer de façon générique « intégration des étrangers primo-arrivants », ce qui inclut les réfugiés.

L'action 12 ainsi modifiée assure la traduction budgétaire d'une approche plus globale de la politique d'intégration (instruction ministérielle du 17 février 2021 adressée aux préfets). L'action 15 serait quant à elle dédiée aux dispositifs d'action sociale spécifiques pour les réfugiés les plus vulnérables.

Enfin, les crédits gérés par la DIAIR sont donc repositionnés sur l'action 12 pour garantir une cohérence des actions d'intégration, y compris celles portées par la DIAIR (territoires d'intégration, programme Volont 'R ou dispositif FAI'R) ainsi que la nécessaire identification des crédits DIAIR, y compris au titre de leur exécution au niveau déconcentré.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2022 par les mouvements suivants :

- une ouverture de crédits, dans le cadre des crédits de fonds de concours (FAMI, indus FEI, indus FER) à hauteur de 8,55 M€ en AE et CP ;
- une ouverture de crédits, dans le cadre des arrêtés de report crédits nationaux de l'exercice 2021 en date du 18 février 2022 à hauteur de 1,58 M€ en CP ;
- une ouverture de crédits le 18 février 2022, dans le cadre de fonds de concours à hauteur de 52,68 M€ en AE et CP ;
- une ouverture de crédits le 23 mars 2022, dans le cadre d'un décret de transfert dans le cadre du plan France Relance à hauteur de 9,9 M€ en AE et CP ;
- une ouverture de crédits, le 27 juin 2022, dans le cadre d'un DT au titre de l'initiative Marianne à hauteur de 0,29 M€ en AE et CP ;
- reprise de crédits le 27 juin 2022, dans le cadre du dispositif ALIPH à hauteur de 0,03 M€ ;
- une ouverture de crédits le 1^{er} août 2022, dans le cadre de la LFR 1, au titre du Ségur à hauteur de 4,16 M€ en AE et CP ;
- une ouverture crédits le 2 décembre 2022 par DT dans le cadre du dispositif AGIR à hauteur de 1,7 M€ en AE et CP ;
- une ouverture de crédits le 2 décembre 2022 par DT dans le cadre du dispositif MARIANNE à hauteur de 0,12 M€ en AE et CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 104 bénéficie des ressources du fonds européen FAMI au titre de dépenses d'intervention en faveur de l'accueil des étrangers primo arrivants, des actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière, de l'accompagnement des réfugiés et des actions de réinstallations.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

La direction générale des étrangers en France est autorité responsable de ce fonds.

Le FAMI contribue à la gestion des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile ainsi qu'en matière d'immigration.

En 2022, le programme 104 a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens) pour un montant de 52,7 M€ en AE et en CP et de reports de fonds de concours de 2021 sur 2022 d'un montant de 8,6 M€ en AE et en CP.

Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « Fonds de concours » même si une partie des dépenses a en réalité été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

Le programme 104 a exécuté 57,4 M€ en AE et 57,2 M€ en CP (16 M€ de FAMI classique et 41,2 M€ de cas spéciaux) dont 9 M€ de crédits nationaux, à l'ensemble des porteurs de projets prioritaires.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle programmation de fonds européens pour la période 2021-2027 a débuté. Cependant, elle n'est pas effective en 2022, les programmes FAMI, FSI et IGVF n'ayant été adoptés que le 21 septembre 2022.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	18 879 985	18 879 985	0	18 882 438	18 882 438
Surgels	0	11 109 206	11 109 206	0	11 109 206	11 109 206
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-11 109 206	-11 109 206	0	-11 109 206	-11 109 206
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	18 879 985	18 879 985	0	18 882 438	18 882 438

Dépenses pluriannuelles

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 495 611 823	CP ouverts en 2022 * (P1) 497 247 750
AE engagées en 2022 (E2) 482 230 677	CP consommés en 2022 (P2) 478 249 531
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 900 635
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 13 381 146	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 477 348 896

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 2 685 923					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 3 288					
2 689 211	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2)	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 900 635	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 1 788 575
AE engagées en 2022 (E2) 482 230 677		-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 477 348 896	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 4 881 781
					6 670 356
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 6 670 356
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 6 670 356
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2022 s'élève à 6,7 M€. Il correspond à des charges à payer :

- De l'élaboration des diagnostics préopérationnels et les conventionnements nécessaires à la mise en œuvre du programme « AGIR » (5,4 M€) ;
- Des actions engagées au titre des formations linguistiques (0,6 M€) ;
- De dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (0,3 M€).

Enfin, une partie des restes à payer (0,4 M€) correspond à des engagements antérieurs à 2022.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****11 – Accueil des étrangers primo arrivants**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		263 681 177 241 124 150	263 681 177 241 124 150		263 681 177 241 125 452	263 681 177 241 125 452

L'action 11 contribue au financement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les crédits ouverts en LFI 2022 s'élèvent à 255,09 M€ dont 244,09 M€ de subvention pour charges de services public (SCSP) et 11 M€ de crédits d'intervention.

A la suite de différents mouvements intervenus en gestion, à l'évaluation des besoins effectifs de l'office ainsi qu'aux crédits accordés en loi de finance rectificative (LFR) du 16 août 2022 au titre du « Ségur » pour les SPADA et en LFR du 1^{er} décembre 2022 au titre des mesures salariales interministérielles, les crédits versés à l'OFII se sont élevés à 221,66 M€ de SCSP et à 10,45 M€ de crédits d'intervention.

L'écart entre la LFI et l'exécution sur l'action 11 résulte de plusieurs mesures :

- une mise en réserve à hauteur de 13,92 M€ ;
- un moindre versement à hauteur de 10,57 M€ de SCSP ;
- un abondement supplémentaire à hauteur de 1,32 M€ de SCSP au titre du « Ségur » pour les SPADA ;
- un abondement supplémentaire à hauteur de 0,19 M€ au titre des mesures salariales interministérielles.

En outre, 9,01 M€ de fonds européen ont été rattachés à cette action et versés à l'OFII.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	244 094 677	230 674 152	244 094 677	230 675 452
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				1 300
Subventions pour charges de service public	244 094 677	230 674 152	244 094 677	230 674 152
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 586 500	10 449 998	19 586 500	10 450 000
Transferts aux ménages	11 000 000	10 450 000	11 000 000	10 450 000
Transferts aux autres collectivités	8 586 500	-2	8 586 500	
Total	263 681 177	241 124 150	263 681 177	241 125 452

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LFI 2022 : 244,09 M€ en AE et CP

EXÉCUTION 2022 : 221,66 M€ en AE et CP

Les crédits de fonctionnement de cette action constituent la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 104 versée à l'OFII. Au titre de cette subvention, l'office a perçu 221,66 M€ sur les 244,09 M€ prévus en LFI.

La modulation à la baisse des crédits versés, correspondant aux besoins de l'opérateur, résulte de la mise en réserve appliquée en début d'année d'exercice ainsi que d'un ajustement de versement afin de correspondre aux prévisions d'exécution de l'office présentées lors de son conseil d'administration du 24 novembre 2022.

Les résultats atteints en 2022 par l'OFII sont détaillés dans le volet « Opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

LFI 2022 : 11,00 M€ en AE et CP

EXÉCUTION 2022 : 10,45 M€ en AE et CP

Les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions de la LFI.

La mise en réserve appliquée pour un montant de 0,55 M€ explique cette moindre exécution.

FONDS DE CONCOURS

9 M€ ont permis de financer un projet de formation civique de l'OFII.

Suite à une erreur d'imputation de compte budgétaire lors de leurs versements, ces fonds sont inscrits sur la ligne subvention pour charges de service public de ce tableau portant le montant total de celle-ci à 230,67 M€.

ACTION

12 – Intégration des étrangers primo-arrivants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Intégration des étrangers primo-arrivants		96 407 874	96 407 874		96 407 874	96 407 874
		93 033 670	93 033 670		89 072 230	89 072 230

LFI 2022 hors fonds de concours européens : 79 486 070 € en AE et CP

Exécution hors FDC européens : 87 021 550 € en AE et 83 060 110 €

Les crédits de l'action 12 permettent le financement d'actions d'accompagnement à visée sociale, professionnelle ou linguistique facilitant, en complément des prestations dispensées dans le cadre du CIR, la poursuite du parcours d'intégration républicaine durant les cinq années suivant l'obtention d'un titre de séjour délivré à l'étranger venant d'un pays hors Union européenne qu'ils soient ou non bénéficiaires de la protection internationale. Les projets spécifiques d'intégration des réfugiés sont à compter de 2022 rattachés à l'action 12. Les projets mis en œuvre principalement au niveau local par le réseau associatif s'inscrivent dans les priorités ministérielles annuelles d'action de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants.

L'action 12 porte aussi le déploiement du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) dont le déploiement a démarré en 2022 dans 26 départements.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Les crédits LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve de 2 % des crédits LFI (soit de 1,59 M€) annulée en AE et CP en fin d'année. Ils ont été complétés en cours de gestion par :

- un transfert de 2,6 M€ en AE et CP en provenance du programme 363 de la mission « plan de relance » et un transfert de 1,7 M€ en AE et CP en provenance du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » pour le déploiement d'AGIR ;
- deux transferts pour un montant total de 383 690 € en provenance du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » pour le financement de l'initiative Marianne ;
- de crédits de fonds de concours à hauteur de 0,5 M€ en AE et CP pour la participation de l'Agence du service civique au dispositif Volont'R ; 69 500 € n'ont pas été consommés en AE/CP pour lesquels un report sur 2023 a été sollicité ;
- de crédits autorisés au titre des reports de CP de 2021 sur 2022 à hauteur de 1 245 469 € ;
- des mouvements de fongibilité entre actions du P104 pour un solde net de +4,6 M€ pour financer notamment les actions d'accompagnement des bénéficiaires de la protection temporaire suite à la crise ukrainienne et les mesures de revalorisation salariale de certains travailleurs sociaux au titre du Ségur, annoncée par le Premier ministre lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social du 18 février 2022.

Une légère sous-consommation en AE est constatée principalement due à un retard dans le déploiement du programme AGIR en région Île-de-France (0,58 M€). Pour ce qui concerne les crédits de paiement la sous-consommation résulte d'une mise en œuvre tardive du déploiement d'AGIR et de prestations qui n'ont pu être payées avant la fin de l'année dont les prestations liées aux diagnostics pré-opérationnels.

77 % des crédits ont été destinés à des actions visant l'ensemble des étrangers primo-arrivants dont 57 % ont été consacrés à des actions d'accompagnement global et vers l'emploi et 36,6 % à l'apprentissage de la langue française. 23 % des crédits ont été dédiés plus particulièrement à des actions spécifiques d'intégration des réfugiés.

Une demande de reports de crédits 2022 sur 2023 a été sollicitée tant en AE qu'en CP pour un montant de 0,62 M€ en AE et 5,74 M€ en CP dont 4,79 M€ pour le programme AGIR

S'agissant des crédits de Fonds européens, 6,01 M€ ont été dépensés sur le Fonds Asile, Migrations et Intégration (FAMI) pour des actions d'accompagnement des étrangers hors UE (5,05 M€) et des actions de professionnalisation des acteurs de l'intégration (0,96 M€).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	2 600 000	0	1 484 270
Total	0	2 600 000	0	1 484 270

Un décret de transfert en date du 23 mars 2022 a abondé le programme de 9,9 M€ en AE et en CP. De ces crédits, 2,6 M€ en AE et en CP concernent le programme AGIR (actions nationales et déconcentrées d'intégration).

Ces crédits avaient pour objet de financer les avances prévues au titre du programme, pour tous les bons de commande supérieurs à 50 000 €, soit 60 % des dossiers. La gestion locale a été renforcée à cet effet depuis le 1^{er} septembre 2022. L'intégralité des crédits a été engagée.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 000 000	13 898 199	3 000 000	9 757 376
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	9 280 347	3 000 000	5 139 523
Subventions pour charges de service public		4 617 853		4 617 853
Titre 6 : Dépenses d'intervention	93 407 874	79 135 471	93 407 874	79 314 855
Transferts aux ménages		8 543 000		8 543 000
Transferts aux entreprises	1 200 000	2 821 604	1 200 000	2 750 224
Transferts aux collectivités territoriales	6 000 000	7 630 639	6 000 000	7 630 641
Transferts aux autres collectivités	86 207 874	60 140 229	86 207 874	60 390 990
Total	96 407 874	93 033 670	96 407 874	89 072 230

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'écart entre la prévision et la réalisation concernant les dépenses de fonctionnement s'explique par le recours à une procédure de marché pour la mise en œuvre des prestations d'appui à la coordination des acteurs locaux et d'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale du programme AGIR (5,6 M€ en AE et 1,2 M€ en CP), ainsi que pour la réalisation des diagnostics pré-opérationnels.

Par ailleurs les dépenses de fonctionnement ont financé au niveau central des prestations de professionnalisation des organismes de formation linguistique chargés de mettre en œuvre les prestations du contrat d'intégration républicaine (CIR), des outils numériques et de diffusion d'informations et des projets spécifiques soutenus au niveau national par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

La dépense de 4,6 M€ imputée au titre des subventions pour charges de service public correspond au financement du programme « Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi » (HOPE) en direction des BPI mis en œuvre par l'AFPA (2,2 M€) et d'un projet porté par le Collège de France et intitulé Programme national d'aide à l'accueil d'urgence des scientifiques en exil financé sur les crédits du FAMI.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La moindre dépense constatée entre la prévision (96,7 M€ en AE et CP) et la réalisation (79,1 M€ en AE et 79,3 M€ en CP) s'explique essentiellement par une part plus importante des dépenses de fonctionnement avec notamment la mise en place du programme AGIR qui a été positionné en prévision en dépenses d'intervention.

Les dépenses d'intervention sur crédits nationaux s'élèvent à plus de 75 M€ en AE et CP et ont été exécutées à près de 81 % au niveau local dans le cadre des priorités d'actions fixées aux préfets par instruction ministérielle du 25 janvier 2022 et pour l'accompagnement des bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine financé à hauteur de 4,2 M€ en gestion par redéploiement des crédits de l'action 11.

Les dépenses inscrites pour 8,54 M€ en AE et CP en transferts aux ménages correspondent pour 8,33 M€ à la subvention versée à l'OFII pour le financement des actions de formations linguistiques de niveau A2 et B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Les dépenses inscrites pour 7,63 M€ en AE et CP correspondent principalement à une partie des projets « Territoires d'intégration » portés par les collectivités territoriales (métropoles régionales, villes moyennes, départements ou conseils régionaux, au dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (1,69 M€), des actions d'intégration menées par des centres communaux d'action sociale.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Le développement du partenariat avec les collectivités locales s'est poursuivi : 10,5 M€ y ont été consacrés.

Les dépenses d'intervention au titre du Fonds Asile, Migrations et Intégration (FAMI) se sont élevées à 3,5 M€ en AE et CP.

FONDS DE CONCOURS

Les dépenses s'élèvent à 6 M€. Ces crédits ont permis de financer des formations d'acteurs de l'intégration ainsi que l'accompagnement des étrangers vers l'accès aux droits et l'emploi.

ACTION**14 – Accès à la nationalité française**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Accès à la nationalité française		992 022 1 369 727	992 022 1 369 727		1 053 353 1 388 891	1 053 353 1 388 891

Les crédits de cette action sont destinés aux dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) située à Rezé en Loire-Atlantique et ont été exécutés à hauteur de 1,37 M€ en AE et 1,39 M€ en CP soit respectivement 138 % en AE et 131 % des crédits prévus en LFI.

Une mise en réserve de 4 % des crédits a été opérée en début d'année.

La consommation des crédits au-delà du niveau prévisionnel s'explique par notamment les dépenses suivantes :

- l'achat d'une prestation complémentaire de conseil en ressources humaines pour finaliser l'accompagnement de la démarche de réingénierie des process en lien avec la dématérialisation des procédures d'accès à la nationalité (projet NATALI) pour 0,12 M€ ;
- la passation dès 2022 du marché de fournitures d'électricité pour 2023 pour 0,24 M€ ;
- l'achat d'un véhicule électrique en remplacement d'un véhicule diesel pour 0,03 M€ ;
- la prise en charge de dernières factures pour l'hébergement de l'application Prénat au ministère chargé des solidarités avant la migration dans le réseau informatique du ministère de l'intérieur et de l'outremer pour 0,07 M€.

Ces dépenses ont été couvertes par un abondement en cours de gestion de crédits en provenance de l'action 12 pour un montant de 0,43 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	992 022	1 339 557	1 053 353	1 344 287
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	992 022	1 339 557	1 053 353	1 344 287
Titre 5 : Dépenses d'investissement		30 171		44 605
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		30 171		44 605
Total	992 022	1 369 727	1 053 353	1 388 891

Les dépenses d'investissement concernent l'achat d'un véhicule électrique ainsi que des travaux de sécurisation des bâtiments.

ACTION

15 – Accompagnement des réfugiés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Accompagnement des réfugiés		119 699 350	119 699 350		119 699 350	119 699 350
		138 972 029	138 972 029		138 931 858	138 931 858

- un transfert de 7,3 M€ en AE et en CP en provenance du programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » pour financer 800 places de centres provisoires d'hébergement (CPH) ;
- un report de crédits État de 0,2 M€ en CP par arrêté du 18 février 2022 ;
- une ouverture de 2,8 M€ en AE et CP en loi de finances rectificative du 16 août 2022 pour financer la revalorisation salariale de certains travailleurs sociaux de 183 euros nets par mois à partir du 1^{er} avril 2022 annoncée par le Premier ministre lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médicosocial du 18 février 2022 ;
- un redéploiement sortant de 3,4 M€ en AE et en CP vers l'action 12 « Intégration des étrangers primoarrivants » du programme 104.

Au 31 décembre 2022, les crédits ouverts (hors fonds européens) s'élevaient à 96,9 M€ en AE et 97,1 M€ en CP.

L'exécution au 31 décembre 2022 s'est élevée à 96,6 M€ en AE et à 96,8 M€ en CP (hors fonds européens), soit 99,7 % en AE et en CP des crédits ouverts. Avec les fonds européens, l'exécution a atteint 139 M€ en AE et 138,9 M€ en CP.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	4 179 250	0	4 179 250
Total	0	4 179 250	0	4 179 250

Un décret de transfert en date du 23 mars 2022 a abondé le programme de 9,9 M€ en AE et en CP. De ces crédits, 7,3 M€ en AE et en CP concernent la création de places en centres provisoires d'hébergement (CPH).

Ces crédits avaient pour objet de financer l'ouverture de 800 places de CPH. Un report de calendrier a entraîné la révision à la baisse de la consommation sur cette ligne, ramenée à 4,18 M€ en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-302 333		-136 548
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-302 333		-136 548
Titre 6 : Dépenses d'intervention	119 699 350	139 274 362	119 699 350	139 068 406
Transferts aux ménages	100 000	78 444	100 000	68 688
Transferts aux entreprises		2 592 791		2 592 791
Transferts aux collectivités territoriales		1 165 882		1 165 882
Transferts aux autres collectivités	119 599 350	135 437 244	119 599 350	135 241 045
Total	119 699 350	138 972 029	119 699 350	138 931 858

1 – Les centres provisoires d'hébergement (CPH)

LFI 2022 : 81 922 900 € en AE et CP

Exécution 2022 : 85 546 709 € en AE et 85 620 469 € en CP

L'exécution s'élève à 85,5 M€ en AE et 85,6 M€ en CP. Elle correspond au financement de 9 510 places autorisées, dont 66 places spécialisées pour les femmes victimes de violence et de la traite des êtres humains qui bénéficient d'un coût journalier majoré. Sur ces 9 510 places financées à un coût cible de 25 € par jour, 800 places ont été créées en cours d'année, leur financement ayant été assuré par un transfert de crédits en provenance du programme 363 de la mission du « Plan de relance ». Sur ce programme, 408 places qui avaient été créées en 2021 ont continué d'être financées sur ce programme jusqu'au 31 décembre. Au total, le parc de CPH a atteint 9 918 places.

En outre, les crédits ouverts en loi de finances rectificative du 16 août 2022 (2,6 M€ en AE et CP pour les CPH) ont permis de financer la revalorisation salariale de 183 € nets mois des travailleurs sociaux des CPH qui y étaient éligibles dans le cadre du « Ségur ».

2 – Les actions d'accompagnement en faveur des réfugiés

LFI 2022 : 11 288 856 € en AE et en CP

Exécution 2022 : 11 010 700 € en AE et 11 166 728 € en CP

L'exécution s'élève à 11,0 M€ en AE et 11,2 M€ en CP. Elle correspond au financement de dispositifs d'hébergement spécifiques, en plus des centres provisoires d'hébergement (CPH) qui ont pour objectif de contribuer à la fluidité du dispositif national d'accueil dans les régions en tension, principalement en Île-de-France. Ainsi, ont été financés :

- 800 places dans trois centres d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés en Île-de-France (DPHRS, DAHAR et CAIR) (6,8 M€ en AE et CP) ;
- 20 places dans un centre d'hébergement et d'accompagnement transitoire à destination des réfugiés les plus vulnérables à Mayotte ainsi que de l'aide alimentaire (0,4 M€ en AE et CP) ;
- 30 places dans les Pays-de-la-Loire spécialisées dans la prise en charge des réfugiés LGBTI (0,3 M€ en AE et CP) ;
- des actions conduites par le GIPHIS (Habitat et interventions sociales) qui accompagne les réfugiés franciliens vers le logement pérenne notamment par une plateforme de mobilité nationale (3,0 M€ en AE et CP) ;
- des charges à payer de 2021 de dispositifs en faveur de l'intégration des réfugiés (0,2 M€ en CP).

Ces dispositifs d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés ont également bénéficié de crédits pour financer la revalorisation salariale de certains travailleurs sociaux (0,2 M€ en AE et CP).

Enfin, l'exécution couvre :

- le versement d'allocations forfaitaires à des personnes marocaines et tunisiennes qui se sont réfugiées en France au moment de l'accès à l'indépendance de leur pays (0,1 M€ en AE et CP)
- l'hébergement et l'accompagnement de familles de réinstallés en Île-de-France à Montévrain dans l'attente d'un logement pérenne (0,3 M€ en AE et CP) ;

3 - Fonds de concours

LFI 2022 : 26 487 594 € en AE et en CP

Exécution 2022 : 42 414 620 € en AE et 42 144 661 € en CP

En 2022, l'exécution correspond à :

- 23,2 M€ en AE et 22,9 M€ en CP au titre du FAMI « Réinstallation » pour des dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes réinstallées dans le cadre du programme de réinstallation ;
- 18,3 M€ en AE et en CP pour le financement de dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes réinstallées dans le cadre du programme de réinstallation, dont la gestion est déconcentrée au niveau régional ;
- 0,9 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » pour des actions d'accompagnement global des bénéficiaires d'une protection internationale, mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projet permanent du FAMI (dépenses couvrant l'intégration des réfugiés et leur accompagnement vers le logement autonome, l'emploi ou la formation).

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

ACTION**16 – Accompagnement des foyers de travailleurs migrants**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Accompagnement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000	8 138 000		8 138 000	8 138 000
		7 731 100	7 731 100		7 731 100	7 731 100

L'État a, depuis 1997, lancé un plan de traitement pour transformer les foyers de travailleurs migrants (FTM) en résidences sociales pour permettre aux travailleurs migrants d'accéder à un logement individuel et autonome conforme aux normes actuelles. Ce plan permet aussi de lutter contre la sur-occupation et les activités informelles.

Pour accompagner le plan de traitement, dans le cadre d'un appel à projets annuel piloté par la DGEF/DIAN, les crédits inscrits pour cette brigue sont destinés à financer une partie des surcoûts liés aux travaux, de l'accompagnement social des résidents et de façon minoritaire, du mobilier adapté pour les personnes de plus de 60 ans.

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la mise en réserve de 5 % des crédits LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 138 000	7 731 100	8 138 000	7 731 100
Transferts aux entreprises		75 000		75 000
Transferts aux autres collectivités	8 138 000	7 656 100	8 138 000	7 656 100
Total	8 138 000	7 731 100	8 138 000	7 731 100

Concernant les dépenses d'intervention, les crédits ont permis de soutenir :

- les actions proposées principalement par les gestionnaires des FTM dont les 3 principaux (ADOMA, COALLIA, ADEF) dans le cadre de l'accompagnement du plan de traitement pour un montant de 7,1 M€ dont 61 % pour le financement partiel de la perte de recettes ou les surcoûts pendant la transformation du bâti en résidences sociales, 36 % pour des actions d'accompagnement social des résidents et des gestionnaires et 3 % de l'achat de mobilier adapté au vieillissement ;
- le financement d'actions menées par l'UNAF0, organisme « tête de réseau » dans le cadre de la convention pluriannuelle 2020-2022 pour un montant annuel de 0,09 M€ ;
- la prise en charge de l'aide transitoire au logement pour 0,54 M€.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	80 000	80 000				
Transferts	80 000	80 000				
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)	476 254	476 255			231 284	231 284
Transferts	476 254	476 255			231 284	231 284
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	240 831 392	240 831 392	265 332 970	265 332 970	249 454 150	249 454 152
Subventions pour charges de service public	222 787 427	222 787 427	245 832 970	245 832 970	230 674 152	230 674 152
Transferts	18 043 965	18 043 965	19 500 000	19 500 000	18 779 998	18 780 000
Universités et assimilés (P150)	227 989	227 989			390 036	390 036
Transferts	227 989	227 989			390 036	390 036
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	51 105	51 105			2 466 431	2 466 433
Subventions pour charges de service public					2 466 433	2 466 433
Transferts	51 105	51 105			-2	
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	10 000	10 000			10 000	10 000
Transferts	10 000	10 000			10 000	10 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	3 407 865	3 407 864			3 081 061	3 051 062
Transferts	680 935	680 934			929 641	899 642
Total	245 084 605	245 084 605	265 332 970	265 332 970	255 632 962	255 602 967
Total des subventions pour charges de service public	225 514 357	225 514 357	245 832 970	245 832 970	235 292 005	235 292 005
Total des transferts	19 570 248	19 570 248	19 500 000	19 500 000	20 340 957	20 310 962

En 2022, le programme 104 a principalement financé les opérateurs suivants :

- l'OFII qui a bénéficié de 249,45 M€ dont 221,66 M€ de subvention pour charges de service public, 9,01 M€ au titre du FAMI (suite à une erreur d'imputation entre comptes budgétaires, ces fonds sont présentés sur la ligne SCSP), 10,45 M€ de crédits d'intervention et 8,33 M€ au titre des marchés A2/B1 versés depuis l'action 12 ;
- l'AFPA qui a bénéficié de 3,05 M€ dont 2,15 M€ au titre du programme hébergement orientation parcours vers l'emploi des personnes réfugiées (HOPE) ;
- l'OFPRA qui a bénéficié de 0,23 M€ au titre du FAMI pour le financement des missions de réinstallation et de relocalisation en 2020 et 2021.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2021	0	1 157	49	0	0	0
Prévision 2022	0	1 208	0	0	0	0
Réalisation 2022	0	1 200	54	0	0	2
Total	0	1 157	49	0	0	0
	0	1 208	0	0	0	0
	0	1 200	54	0	0	2

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	1 208	1 200

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	40	40

En 2022 l'OFII a exécuté 100 % de l'évolution de son schéma d'emploi en ETP et 99,3 % de son plafond d'emploi fixé à 1 208 ETPT. La sous-consommation résiduelle de 8 ETPT s'explique par le départ d'agents au cours de leur CDD, en nombre plus important que durant l'année 2021 et la difficulté à recruter des profils adaptés.

En termes d'effectifs, l'évolution principale concerne l'affectation de moyens pour l'accueil des déplacés d'Ukraine, soit **+21 ETPT accordés en LFR du 1^{er} décembre 2022** (+33 ETPT au total dont 12 ETPT mobilisés sous plafond d'emploi). L'autre évolution concerne le déploiement de la mission intégration sur le territoire de Mayotte pour la mise en œuvre d'un CIR adapté aux spécificités de ce territoire, soit **+19 ETPT accordés en LFI 2022** (+10 ETPT pour le CMA Mayotte et +9 ETPT pour le CIR Mayotte).

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	755 255	800 000	844 792
Total	755 255	800 000	844 792

Opérateurs

OPÉRATEUR

OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) opère dans le champ des politiques publiques menées par le ministère de l'Intérieur en matière d'intégration, d'immigration (immigrations familiale et professionnelle, retour volontaire dans le pays d'origine) et d'asile.

L'année 2022 est caractérisée par la mise en œuvre au 1^{er} janvier de cinq nouveaux marchés pour l'intégration (contrat d'intégration républicaine CIR) et le premier accueil des demandeurs d'asile. Elle est également caractérisée par l'impact des mesures prises en cours d'année pour accompagner les conséquences de la crise ukrainienne et l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT).

1 – Accueil et intégration

L'OFII est chargé du dispositif d'accueil des publics migrants primo-arrivants venant s'installer durablement en France auxquels est proposé le contrat d'intégration républicaine (CIR). À ce titre, il assure l'organisation et le financement des prestations de formation proposées gratuitement au nouvel arrivant. L'OFII assure également les formations linguistiques destinées à l'ensemble des personnes immigrées durant les cinq premières années suivant leur arrivée sur le territoire national.

Les nouveaux marchés de prestations ont été conclus pour une durée de trois ans avec effet au 1^{er} janvier 2022. Sur l'ensemble des prestations offertes aux primo-arrivants (formation civique, positionnement et formations linguistiques, certification, parcours complémentaires), une amélioration de la qualité de ces prestations, de leur effectivité pour atteindre les niveaux de connaissances du français et des conditions de vie en France, a guidé l'expression du besoin lors des consultations.

Les prix de sortie de ces marchés, fortement disputés avec plus de 100 plis de soumissionnaires en réponse, n'étaient pas connus lors de l'estimation du BI 2022. Il était envisagé une hausse du besoin en ressources. Or les prix proposés se sont révélés relativement similaires à ceux pratiqués sur les exercices 2019 et 2021.

Un avenant est venu en juin étendre le périmètre des formations linguistiques aux bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) d'Ukraine, dont l'estimation initiale du coût (BR) à hauteur de 7 M€ CP s'est traduite par une dépense de 2,2 M€.

Les politiques d'accueil et d'intégration constituent en volume de dépenses, la première mission de l'établissement, hors fonctions supports, avec en 2022 une dépense de 100,26 M€ en AE et de 105,13 M€ en CP, pour respectivement 119,28 M€ et 113,67 M€ inscrits au BR 2022.

La prévision initiale était de 105 000 CIR signés pour 2022. Cet objectif n'a pas été réévalué lors de l'adoption d'un budget rectificatif. Au 31 décembre 2022, 110 080 CIR ont été signés, soit une augmentation de 1,10 % par rapport à 2021 (108 909 CIR) et de 40 % par rapport à 2020 (78 877). Le nombre de CIR signés constitue l'un des indicateurs clefs de l'OFII.

2 – Premier accueil des demandeurs d'asile

L'OFII a également en charge la mission de premier accueil des demandeurs d'asile et le pilotage du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile. En amont des prises en charge en centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), l'OFII pilote un réseau de structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Ce réseau est composé de 34 plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), dont la gestion est assurée contractuellement par des prestataires dans le cadre de marchés publics pluriannuels. Un nouveau marché est venu prendre effet au 1^{er} janvier 2022, principalement forfaitaire, mais avec un volet à bons de commandes pour les actions d'accompagnement à la sortie de la prise en charge. L'implantation des plateformes est articulée à la cartographie de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile.

En raison du caractère forfaitaire du marché, l'exécution 2022 de la dépense est proche de la prévision avec 39,93 M€ en CP pour 41,64 M€ inscrits au BR.

L'exécution des dépenses de fonctionnement directement associées à l'asile est en diminution en 2022 : 3,3 M€ contre 6,2 M€ inscrits au BR (transports des demandeurs d'asile et acheminement vers les centres d'hébergement d'urgence), grâce aux nouvelles modalités d'orientations régionales et au recours privilégié au train plutôt qu'aux cars.

3 – Aides au retour et à la réinsertion

L'OFII intervient dans la mise en œuvre d'actions d'aide au retour volontaire (ARV) et d'aide à la réinsertion des personnes immigrées dans leur pays d'origine, avec notamment le versement d'aides financières. Les dispositifs d'aide à la réinsertion couvrent une trentaine de pays.

La cible initiale 2022 était de 6 000 retours volontaires. Elle n'a pas été modifiée lors de l'adoption au mois de juin du BR. Le nombre de retours effectués s'est établi à 4 981 au 31 décembre 2022. En 2022, l'OFII a procédé à la requalification budgétaire de certains projets internationaux auparavant gérés en compte de tiers. L'enveloppe intervention du BR a été exécutée à 99 % des AE et 87 % des CP, soit 8,08 M€ en AE et 7,69 M€ en CP.

Parallèlement, la dépense de transport associée au dispositif d'aide au retour et relevant de l'enveloppe de fonctionnement diminue pour s'établir à 1,7 M€ contre 2,25 M€ inscrits au BR 2022, en raison notamment d'un recours accru aux possibilités offertes par le programme FAR de l'agence Frontex.

4 – Autres dépenses de soutien

Les dépenses pour la prise en compte de l'état de santé des migrants sont en hausse à 7,99 M€ en 2022 (9,40 M€ inscrits au BR).

L'exécution des dépenses de personnel s'établit à 65,42 M€ (65,69 M€ estimés en BR 2022).

5 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à 8,04 M€ en AE et 6,06 M€ en CP, contre 11,45 M€ en AE et 10,06 M€ en CP inscrits au BR. La moindre exécution résulte principalement du report de certaines opérations immobilières.

Ce niveau de dépenses traduit cependant le soutien à l'évolution des applications numériques à forts enjeux métiers. Elles prennent également en compte les choix résultant du schéma directeur des systèmes d'information visant à réduire significativement les coûts de maintien en condition opérationnelle (MCO).

6 – Pilotage stratégique de l'opérateur

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

La tutelle de l'OFII est assurée par la direction générale des étrangers en France.

Outre la tenue de CA, organisés 3 fois par an et au-delà en tant que de besoin, les orientations et missions de l'OFII sont encadrées par un contrat d'objectif et de performance (COP). L'année 2022 a permis de finaliser un nouveau COP pour la période 2021-2023. Ce COP permet de suivre de façon régulière l'ensemble des activités dévolues à l'établissement. Les indicateurs de performance sont transmis à la tutelle et donnent lieu à des échanges réguliers entre la DGEF et l'OFII. D'autres réunions bilatérales permettent de conforter les relations entre l'opérateur et sa tutelle.

Par ailleurs, au niveau du RFFIM, le club des tutelles et des opérateurs du ministère de l'Intérieur permet à l'OFII de présenter ses avancées et résultats, notamment dans les domaines budgétaire et immobilier.

Par ailleurs, un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2020-2024 de l'OFII est mis en œuvre depuis novembre 2020.

Enfin, une démarche d'audit et de contrôle interne (financier et métier) est mise en place avec une gouvernance propre associant les directions de tutelle et la CBCM.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	393 754	393 754	472 964	472 964	495 399	495 399
Subventions pour charges de service public	5 167	5 167	6 000	6 000	6 268	6 268
Transferts	388 587	388 587	466 964	466 964	489 131	489 131
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	240 831	240 831	265 333	265 333	249 454	249 454
Subventions pour charges de service public	222 787	222 787	245 833	245 833	230 674	230 674
Transferts	18 044	18 044	19 500	19 500	18 780	18 780
P349 – Transformation publique						
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Total	634 585	634 585	738 297	738 297	744 854	744 854

L'OFII a bénéficié des financements suivants :

249,45 M€, dont 246,81 M€ inscrit au compte financier (CF) de l'office, **via le programme 104**, répartis de la façon suivante :

- **232,11 M€** de crédits en provenance de l'action 11 du programme 104. Ce montant comprend 221,66 M€ de subventions pour charges de service public (SCSP) et 10,45 M€ de transferts destinés à financer l'aide au retour et à la réinsertion ;
- **8,33 M€** versés par l'action 12 du programme 104 dont 6,66 M€ comptabilisé dans le CF de l'OFII au titre de la mise en œuvre du marché A2/B1 de formation linguistique. Le dernier versement effectué depuis cette action à hauteur de 1,66 M€ a été versé courant décembre 2022, il a été titré mais non émargé par les services comptables de l'OFII et n'apparaît donc pas dans le CF de l'OFII.
- **9,01 M€** de fonds européens à travers les fonds FAMI *via* le programme 104. Suite à une erreur d'imputation de compte budgétaire, ces fonds sont présentés sur la ligne « SCSP » et non sur la ligne « transferts » du P. 104.

495,40 M€ via le programme 303, répartis de la façon suivante :

- **494,93 M€** au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont 6,27 M€ versés au titre des frais de gestion ;
- **0,47 M€** au titre des transports des demandeurs d'asile.

Les 488,66 M€ versés au titre de l'ADA ne sont pas retracés dans les recettes et produits du compte financier, dans la mesure où il s'agit d'un dispositif non budgétaire géré en compte de tiers.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	74 601	66 628	Subventions de l'État	255 063	246 807
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>4 048</i>	<i>4 198</i>	– subventions pour charges de service public	236 963	221 664
			– crédits d'intervention(transfert)	18 100	25 144
Fonctionnement autre que les charges de personnel	211 977	211 408	Fiscalité affectée	800	845
Intervention (le cas échéant)	7 954	7 717	Autres subventions	33 059	31 728
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	12 000	13 026	Revenus d'activité et autres produits	10 073	9 884
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 000</i>	<i>12 462</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>4 000</i>	<i>4 586</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>564</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>2 705</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>419</i>
Total des charges	294 532	285 753	Total des produits	298 995	289 264
Résultat : bénéfice	4 463	3 511	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	298 995	289 264	Total : équilibre du CR	298 995	289 264

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	12 463	8 828
Investissements	12 722	7 770	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		635
			Autres ressources		3 738
Remboursement des dettes financières		10	Augmentation des dettes financières		5
Total des emplois	12 722	7 780	Total des ressources	12 463	13 206
Augmentation du fonds de roulement		5 425	Diminution du fonds de roulement	259	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

Les financements effectivement perçus par l'OFII en 2022 en provenance de crédits nationaux se sont élevés à 246,81 M€, dont notamment :

- **au titre de l'action 11 du programme 104 : 221,66 M€** de subventions pour charges de service public (SCSP) et **10,45 M€** de transferts destinés à financer l'aide au retour et à la réinsertion ;
- **au titre de l'action 12 du programme 104 : 8,33 M€** versés par l'action 12 du programme 104 dont **6,66 M€** comptabilisés dans le CF de l'OFII au titre de la mise en œuvre du marché A2/B1 de formation linguistique. Le dernier versement effectué depuis cette action à hauteur de 1,66 M€ a été versé courant décembre 2022, il a été titré mais non émargé par les services comptables de l'OFII et n'apparaît donc pas dans le CF de l'OFII ;
- **au titre de l'action 2 du programme 303 : 6,27 M€** de frais de gestion ADA.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
71 626	53 078	61 030

Au 31 décembre 2022, la trésorerie nette s'élevait à 32,8 M€ (pour une trésorerie brute de 61,03 M€), soit une diminution de 9 M€ qui correspond au solde budgétaire de l'année 2022. Le montant total des dépenses en 2022 est de 274,2 M€ et le montant total de recettes est de 263,2 M€. Ces chiffres ont été présentés dans le compte financier de l'année 2022, et adopté lors du premier conseil d'administration de l'OFII le 23 mars 2023. L'ajustement du dernier versement de la SCSP à la réalité des dépenses de l'opérateur en fin de gestion 2022 a permis de limiter la thésaurisation. Ainsi la trésorerie nette de l'opérateur permet de couvrir 45 jours de fonctionnement comme le prévoit la cible. NB : le niveau de trésorerie net fournit une visibilité sur le niveau de trésorerie de l'opérateur hors opérations gérées en compte de tiers, dont les mouvements de l'ADA.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	74 601	74 601	71 765	71 765
Fonctionnement	268 916	199 977	258 929	188 664
Intervention	7 312	7 954	8 090	7 694
Investissement	11 066	12 722	8 042	6 064
Total des dépenses AE (A) CP (B)	361 894	295 254	346 825	274 186
dont contributions employeur au CAS pensions	4 048	4 048	4 198	4 198

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	293 130	262 008
Subvention pour charges de service public	231 083	221 664
Autres financements de l'État	23 980	23 382
Fiscalité affectée	800	1 025
Autres financements publics	33 059	11 426
Recettes propres	4 208	4 512
Recettes fléchées	1 865	1 169
Financements de l'État fléchés	365	0
Autres financements publics fléchés	0	1 169
Recettes propres fléchées	1 500	0
Total des recettes (C)	294 995	263 177
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	259	11 009

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1 - Accueil et intégration	0	117 362	111 499	0	0	0	0	117 362	111 499	
	0	100 266	105 134	0	0	0	0	100 266	105 134	
2 - Premier accueil des demandeurs d'asile	0	116 839	49 971	0	0	0	0	116 839	49 971	
	0	126 897	49 948	0	0	0	0	126 897	49 948	
3 - Retour et réinsertion	0	2 365	3 800	7 312	7 954	0	0	9 677	11 754	
	217	2 536	2 315	8 090	7 694	57	57	10 900	10 283	
4 - Médical	8 818	4 893	4 893	0	0	0	0	13 711	13 711	
	6 336	1 830	1 662	0	0	17	17	8 183	8 015	
5 - Soutien	65 782	27 457	29 815	0	0	11 066	12 722	104 305	108 319	
	65 212	27 400	29 606	0	0	7 967	5 989	100 579	100 807	
Total	74 601	268 916	199 977	7 312	7 954	11 066	12 722	361 894	295 254	
	71 765	258 929	188 664	8 090	7 694	8 042	6 064	346 825	274 186	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	259	11 009
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	501 848	540 019
Autres décaissements non budgétaires	720	231
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	502 827	551 268
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	502 827	551 268

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
---------	---------------------	-------------------------

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	498 948	535 760
Autres encaissements non budgétaires	720	4 911
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	499 668	540 672
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 159	10 596
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	212	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 947	10 596
Total des financements	502 827	551 268

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exécution budgétaire 2022 s'établit à 346,83 M€ en AE (contre 232,44 M€ au compte financier 2021, soit une hausse de +49,2 %) et 274,19 M€ en CP (contre 249,36 M€ au compte financier 2021 soit une hausse de +9,9 %). L'exécution est inférieure de 15,07 M€ en AE et de 21,07 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial (BI).

Cette évolution résulte des sous-jacents suivants :

- la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 de cinq nouveaux marchés pour les actions d'intégration (dont Mayotte) et pour l'asile. Ceux-ci ont été conclus fin décembre et leurs prix définitifs « de sortie » n'étaient pas connus lors de l'estimation qui a fondé le vote du budget initial par le CA ;
- un dépassement de l'objectif du nombre de CIR signés, fixé initialement à 105 000 CIR signés et qui atteint 110 080 CIR en 2022 (contre 108 909 CIR signés en 2021 soit une augmentation de +1,1 %) ;
- un objectif de retours volontaires non atteint, fixé initialement à 6 000, la réalisation sur l'année 2022 est de 4 981 aides au retour volontaire (contre 4 674 retours réalisés en 2021 soit une augmentation de 6,6 %).

Les opérations pour compte de tiers correspondent aux crédits d'interventions versés à l'OFII par le programme 303 au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 206	1 208	1 254
– sous plafond	1 157	1 208	1 200
– hors plafond	49		54
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

En 2022 l'OFII a exécuté 100 % de l'évolution de son schéma d'emploi en ETP et 99,3 % de son plafond d'emploi fixé à 1 208 ETPT. La sous-consommation résiduelle de 8 ETPT s'explique par le départ d'agents au cours de leur CDD, en nombre plus important que durant l'année 2021 et la difficulté à recruter des profils adaptés.

En termes d'effectifs, l'évolution principale concerne l'affectation de moyens pour l'accueil des déplacés d'Ukraine, soit **+21 ETPT accordés en LFR du 1^{er} décembre 2022** (+33 ETPT au total dont 12 ETPT mobilisés sous plafond d'emploi). L'autre évolution concerne le déploiement de la mission intégration sur le territoire de Mayotte pour la mise en œuvre d'un CIR adapté aux spécificités de ce territoire, soit **+19 ETPT accordés en LFI 2022** (+10 ETPT pour le CMA Mayotte et +9 ETPT pour le CIR Mayotte).